

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

ACCOMPAGNEZ LES TALENTS DU MONDE DE DEMAIN
Versez votre taxe d'apprentissage à l'Institut d'Optique



Faits et chiffres



1000 personnes pour développer la photonique



3 implantations pour un campus national (Paris-Saclay, Bordeaux, Saint-Étienne)



500 étudiant.e.s en cycle d'ingénieur ou de master



150 doctorant.e.s dans un des trois laboratoires de l'Institut



40 entreprises hébergées



30 citations par jour pour un article publié quotidiennement



4 fois plus de brevets déposés par des ingénieur.es. SupOptique que la moyenne nationale



Pionnier européen de la formation par l'entrepreneuriat



Pionnier français pour la formation par l'apprentissage (CFA SupOptique)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UNE OBLIGATION

VOUS AVEZ LA LIBERTÉ DE CHOISIR UNE PARTIE DE SON AFFECTATION

- ✓ Les entreprises sont tenues de verser une taxe d'apprentissage correspondant à 0.68 % de leur masse salariale.
- ✓ 87% sont collectés par les OPCO mais 13% peuvent être versés directement à des organismes de formation que vous décidez de soutenir.
- ✓ En décidant de soutenir la formation d'une filière qui vous tient à cœur, vous apportez une contribution importante à la qualité de la formation de vos futurs employés.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

- ✓ *Orienter votre politique de recrutement*
- ✓ *Faire partie du cercle des partenaires de l'École pour développer votre marque employeur auprès de jeunes diplômés formés au plus près de vos besoins*
- ✓ *Partager des valeurs fortes d'excellence scientifique, d'ouverture sociale, de solidarité et de diversité*
- ✓ *Soutenir les projets stratégiques de l'École*
- ✓ *Contribuer à l'amélioration des installations de travaux pratiques, fer de lance de la formation à l'Institut d'Optique, à la mise en place de nouveaux outils pédagogiques et l'accueil de formateurs en prise directe avec le monde du travail et des entreprises*

EN 2021

LA TAXE D'APPRENTISSAGE A CONTRIBUÉ À DE NOMBREUX PROJETS

- ✓ *Enrichissement de notre offre de formation autour d'axes thématiques d'avenir, dont notamment :*
 - *Technologie Quantique*
 - *Photonique Industrielle*
 - *Développement durable*
 - *Entreprenariat étudiant notamment*
- ✓ *Création de bancs de travaux pratiques et de projets expérimentaux*
- ✓ *Assurer la continuité de l'enseignement en période de pandémie*
- ✓ *Aide financière aux étudiants défavorisés et renforcement du dispositif de soutien aux étudiants en situation de détresse psychologique*
- ✓ *Poursuite de la mise en place de l'enseignement par compétences, pédagogie plus adaptée aux besoins du monde du travail*

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Contactez Annie Keller

01 64 53 32 15

taxe.apprentissage@institutoptique.fr

WWW.INSTITUTOPTIQUE.FR